

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 20h10.

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 39 jusqu'à 20h55 puis 40

Votants : 47 jusqu'à la délibération n° 2023.99 incluse puis 48

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD - **DORMELLES :** M. LARGILLIERE - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU (*arrivée à 20h55*), M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS - **NANTEAU SUR LUNAIN :** M. GUIMARD - **NONVILLE :** M. BELLIOU - **PALEY :** M. COCHIN - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES :** M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT - **THOMERY :** M. MICHEL, M. TROUBAT - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. MOMON, M. BEUDAERT - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN, M. GOISET - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON - **VILLE SAINT JACQUES :** M. DUCHATEAU

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD représenté par M. KERIGER, Mme GRONGNARD représentée par Mme BAYE

FLAGY : M. DESVIGNES représenté par M. SEPTIERS

MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée par Mme SOUCHARD, Mme DUMAS-PRIMBAULT représentée par M. ZAKEOSSIAN, Mme THALAMY représentée par M. LOEUILLLOT

THOMERY : Mme DUPONT représentée par M. TROUBAT

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme DARGNAT représentée par M. MOMON

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

LA GENEVRAYE : M. OTLINGHAUS

MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GRAU (*jusqu'à 20h55*)

THOMERY : Mme PATTYN

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme Monchecourt a été désignée secrétaire de séance.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. Thomas LETULLIER, Directeur Général des Services, Mme Christelle SCHEFFER, Directrice des finances ; Mme Lucie VILMOT, Directrice des Affaires juridiques, de l'Administration générale et de la Commande publique ; Mme Fannielle MALLET, assistante du Président.

ORDRE DU JOUR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

INFORMATIONS DIVERSES

SPORTS ET EVENEMENTIEL

Délibération n° 2023.87 : Séjours activités nautiques 14/17 ans – Animation Jeunesse

DEVELOPPEMENT LOCAL

Délibération n° 2023.88 : Adhésion à l'association « Vélo et Territoire »

Délibération n° 2023.89 : Adhésion à l'Association des entreprises de la Zone d'activité de Moret Seine et Loing (AZAMO)

Délibération n° 2023.90 : Fibre optique (FTTH) – accord de principe au financement du raccordement des sites isolés entre MSL et le Syndicat Seine-et-Marne Numérique

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 2023.91 : Modification de la délibération n° 2022.325 portant création de poste suite promotion interne – Service Petite Enfance

Délibération n° 2023.92 : Suppression de postes - service Petite Enfance

Délibération n° 2023.93 : Création d'un poste d'agent d'entretien - service Petite Enfance

Délibération n° 2023.94 : Création d'un poste d'Animateur - service Animation du Territoire

Délibération n° 2023.95 : Transformation d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants - service Petite Enfance

Délibération n° 2023.96 : Forfait mobilités durables – Modifications des plafonds et des modalités de versement

Délibération n° 2023.97 : Modification du règlement intérieur Moret Seine et Loing

Délibération n° 2023.98 : Rapport Social Unique 2021

Délibération n° 2023.99 : Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes – Année 2022

FINANCES

Délibération n° 2023.100 : Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023 – ROB 2023

Délibération n° 2023.101 : CLETC – Modification des membres – Commune de La Genevraye

Délibération n° 2023.102 : Dispositif « apprentissage de la natation en 6ème »

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 20h10, procède à l'appel des conseillers communautaires, constate que le quorum est atteint et remercie la commune de Nonville de son accueil.

Madame MONCHECOURT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 est adopté **à l'unanimité**.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations ont pu être consultées dans le compte-rendu du bureau communautaire du 6 mars 2023.

Concernant le projet de territoire :

- Les études PLH, ALSH, Centre social, musique et collinettes se terminent ;
- Les études petite enfance et Grange des Graillons sont en cours.

Des travaux sont en cours pour la pataugeoire, le chauffage du site Prugnat et la borne halte fluviale.

Les activités vacances ont connu un grand succès. Le nouveau fascicule pour les prochaines activités est disponible.

Au niveau du Pôle Économique des Renardières, les parcelles vont être achetées puis des études archéologiques commenceront.

Concernant le Plan InterCommunal de Sauvegarde, un exercice est programmé les 25 et 26 mai 2023. Les communes doivent répondre avant le 13 avril pour pouvoir être intégrée.

Dates à venir :

- 19 mars, La Printanière à Dormelles,
- 11 avril, Conseil Communautaire à Villemaréchal.

Une note sur le sur le conflit d'intérêts a été transmise aux élus pour identifier les problématiques que vous pourriez rencontrer. Il s'agit d'un sujet d'actualité.

Le Président présente la liste des décisions qui a été communiquée.

DELIBERATIONS

SPORTS ET EVENEMENTIEL

Délibération n° 2023.87 : Séjours activités nautiques 14/17 ans – Animation Jeunesse

Monsieur DEYSSON présente ce projet.

Dans le cadre des activités du secteur « Animation Jeunesse » du service Sports et Evènementiel, il est proposé l'organisation d'un séjour d'activités nautiques pour 16 jeunes du territoire âgés de 14 à 17 ans.

Les 16 jeunes qui participeront à cette semaine d'activités devront en contrepartie participer à une journée de nettoyage d'un site du territoire, organisée par la CCMSL dans le cadre des journées mondiales de « World Clean Up ».

Ce type de séjour permet de renforcer l'identité territoriale et de continuer à relancer la dynamique de l'animation jeunesse sur le territoire avec un planning attractif d'activités.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

Un séjour d'activités nautiques pour 16 jeunes du territoire âgés de 14 à 17 ans sera programmé du lundi 24 au vendredi 28 juillet 2023 au centre régional de nautisme de Granville en Normandie. Le budget total hors dispositif de subvention s'élève à 6 804€.

Article 2 :

La grille tarifaire pour le séjour nautique est la suivante :

Coefficient 1 – Q1	Coefficient 2 – Q2	Coefficient 3 – Q3
325 €	375 €	425 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Résultat du scrutin :

47 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

DEVELOPPEMENT LOCAL

Délibération n° 2023.88 : Adhésion à l'association « Vélo et Territoire »

Madame PILLOT présente ce point.

L'association Vélo & territoires, réseau national créée en 1999, réunissant conseils régionaux, conseil départementaux, EPCI, communes..., a pour but de développer l'usage du vélo dans tous les territoires.

En 2022, Moret Seine et Loing (MSL) a réalisé une étude permettant de définir les aménagements cyclables, ainsi que le stationnement et les services liés aux vélos à mettre en place.

Adhérer à Vélo & territoires permettra à MSL d'accéder à une source de conseils et d'informations, lui permettant d'optimiser sa connaissance de la culture vélo et d'optimiser ses choix dans les aménagements cyclables à venir.

Dans le cadre de cette adhésion, il convient de désigner un représentant et un suppléant de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'adhérer à l'association Vélo & Territoire pour un coût annuel de 500€ + 0,005€ par habitant.
- De désigner Mme Patricia PILLOT comme représentante et M. Alain MOMON comme suppléant.
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget.

Résultat du scrutin :

47 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-

PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibération n° 2023.89 : Adhésion à l'Association des entreprises de la Zone d'activité de Moret Seine et Loing (AZAMO)

Monsieur SEPTIERS présente ce dossier.

La Communauté de Communes Moret Seine et Loing détient les compétences obligatoires de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle à vocation économique et les actions de développement économique.

Le 20 janvier 2023, l'Association de la Zone d'Activité de Moret Seine et Loing, l'AZAMO, a été créée. Cette association loi 1901, à but non lucratif, a pour objet de regrouper toutes les entreprises situées sur le territoire de Moret Seine et Loing qui veulent être associées à :

- Des échanges d'informations et d'entraides entre les membres,
- La sauvegarde et la protection du tissu économique local.

« La Communauté de Communes, en tant que gestionnaire du Parc Economique des Renardières, est membre de droit de l'association, il est prévu qu'elle apporte son soutien en fournissant le temps nécessaire à l'organisation de manifestations. »

Dans le cadre de cette adhésion, il convient de désigner un représentant et un suppléant de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

- D'adhérer à l'association de la Zone d'Activité de Moret Seine et Loing, l'AZAMO. L'adhésion est à titre gracieux.
- De désigner M. SEPTIERS comme représentant et M. Philippe DESVIGNES comme suppléant.
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

Résultat du scrutin :

47 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibération n° 20232.90 : Fibre optique (FTTH) – accord de principe au financement du raccordement des sites isolés entre MSL et le Syndicat Seine-et-Marne Numérique

Monsieur SEPTIERS présente ce point.

La Communauté de Communes adhère depuis 2014 au syndicat Seine-et-Marne Numérique. En 2016 une convention fut signée avec le syndicat pour déployer la fibre à destination des particuliers sur l'ensemble du territoire communautaire (environ 20 000 logements) sur la période 2016-2025.

Lors de cette première programmation, le prestataire n'était pas tenu de desservir les sites isolés. Ces sites représentent environ 1% des logements et sont par nature très coûteux à raccorder.

Aujourd'hui, face aux enjeux d'accès au très haut débit et au risque de fracture numérique entre les administrés, le syndicat propose aux EPCI une nouvelle programmation sur la période 2024-2026 pour raccorder ces sites dits isolés.

Le volume de prises est évalué à 160 sur le territoire communautaire et la participation financière demandée à l'EPCI est de 538 188 € sur l'ensemble de la programmation 2024-2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

- De donner un accord de principe pour l'engagement de cette programmation et de son financement.
- Les versements devront être réalisés au profit du syndicat à mesure que les études et travaux seront réalisés par le prestataire. À cette fin, une convention devra être renégociée avec Seine-et-Marne Numérique.

Résultat du scrutin :

47 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLLOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

RESSOURCES HUMAINES

Mme KLEIN présente les sujets relatifs aux ressources humaines.

Délibération n° 20232.91 : Modification de la délibération n° 2022.325 portant création de poste suite promotion interne – Service Petite Enfance

Par délibération n°2022.325 en date du 20 octobre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé une création de poste suite à promotion interne. Toutefois, la suppression de poste afférente n'avait pas été votée en comité technique.

Il convient donc de supprimer la mention de la suppression de poste.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

- D'approuver la modification du dispositif de la délibération n°2022.325 en date du 20 octobre 2022 et portant création de postes suite promotion interne comme suit :
 - « DÉCIDE :
 - De créer un poste d'animateur à temps complet rattaché au service Petite Enfance, au 01/01/2023.
 - À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux

grilles indiciaires du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

- *De modifier le tableau des emplois en conséquence.*
- *D'inscrire les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel. »*

Résultat du scrutin :

47 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLLOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibération n° 2023.92 : Suppression de postes - service Petite Enfance

Un agent titulaire a été nommé sur le grade d'Animateur dans le cadre de la promotion interne.

A la suite du départ en disponibilité d'un agent titulaire, la collectivité a recruté un agent sur la base d'un poste d'Adjoint administratif.

Il convient de supprimer les postes devenus vacants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

- De supprimer, à compter du 1^{er} avril 2024, les postes suivants rattachés au service petite enfance :
 - o un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe à temps complet,
 - o un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps non complet (24h).

Résultat du scrutin :

47 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLLOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibération n° 2023.93 : Création d'un poste d'agent d'entretien - service Petite Enfance

Un agent d'entretien exerçant ses missions au sein de la crèche collective est en arrêt maladie depuis le 30/08/2022 puis en mi-temps thérapeutique depuis le 19/12/2022. Il fait également l'objet de multiples restrictions validées par le médecin du travail (ne doit pas tirer, porter, soulever, temps de travail de 3.5h/jour avec pauses répétées).

Cette situation met en péril l'organisation de la structure et remet en cause les conditions d'hygiène imposées pour l'accueil d'enfants de moins de 3 ans.

Aussi, il convient de recruter un agent d'entretien polyvalent dans les meilleurs délais et de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- De créer un poste appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, ou adjoint technique principal 1ère classe) à temps complet, rattaché au service petite enfance, au 01/04/2023. Il s'agit d'un poste d'agent d'entretien.
- À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.
- De modifier le tableau des emplois en conséquence.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

Résultat du scrutin :

47 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLLOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibération n° 20232.94 : Création d'un poste d'Animateur - service Animation du Territoire

Un agent titulaire, nommé sur un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe, a passé avec succès le concours d'animateur.

Les missions qui lui sont confiées correspondent au grade susvisé. Cet agent donne toute satisfaction dans l'exercice de ses fonctions actuelles et sa hiérarchie a émis un avis favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- De supprimer, à compter du 01/04/2023, un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet rattaché au service animation.
- De créer un poste appartenant au cadre d'emploi des animateurs à temps complet, rattaché au service animation, au 01/04/2023.
- À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.
- De modifier le tableau des emplois en conséquence.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

Résultat du scrutin :

47 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLLOT, M. COCHIN,

Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibération n° 2023.95 : Transformation d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants - service Petite Enfance

Un agent titulaire, nommé sur un poste d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) à temps non complet 17.5h a émis le souhait d'augmenter son temps de travail à 24.5h hebdomadaire.

Cet agent donne toute satisfaction dans l'exercice de ses fonctions actuelles et sa hiérarchie a émis un avis favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- De supprimer, à compter du 01/04/2023, un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet (17.5 heures hebdomadaire) rattaché au service petite enfance.
- De créer un poste d'éducateur de jeunes enfants appartenant au cadre d'emploi des éducateurs à temps non complet pour 24 heures hebdomadaire, rattaché au service animation, au 01/04/2023.
- À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.
- De modifier le tableau des emplois en conséquence.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

Résultat du scrutin :

47 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibération n° 2023.96 : Forfait mobilités durables – Modifications des plafonds et des modalités de versement

La Communauté de Communes a instauré le forfait mobilités durables pour ses agents en mars 2021. Le décret du 9 décembre 2020 instaurant le Forfait Mobilité Durable (FMD) a été modifié.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- De modifier le forfait mobilités durables de la Communauté de Communes avec les montants suivants :
 - o 300 € annuel pour une utilisation de 100 jours et plus par an,
 - o 200 € annuel pour une utilisation de 60 à 99 jours par an,
 - o 100 € pour une utilisation de 30 à 59 jours par an.
- Conformément à l'article 2 du décret n°2022-1562 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables,

les nouvelles dispositions s'appliquent « aux déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail effectués à compter du 1er septembre 2022 ».

Résultat du scrutin :

47 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLINOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibération n° 20232.97 : Modification du règlement intérieur Moret Seine et Loing

Le règlement intérieur a été mis à jour afin d'être cohérent avec les différentes délibérations prises dernièrement, notamment en termes de récupération des heures supplémentaires effectuées et d'organisation du télétravail.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE d'approuver le règlement intérieur Moret Seine et Loing modifié tel que joint en annexe à la présente délibération.

Résultat du scrutin :

47 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLINOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibération n° 2023.98 : Rapport Social Unique 2021

Le rapport social unique dresse un panorama de l'emploi et des conditions de travail des agents de la Communauté de communes Moret Seine et Loing.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport social unique 2021.

Résultat du scrutin :

47 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLINOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibération n° 2023.99 : Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes – Année 2022

Le rapport social unique dresse un panorama de l'emploi et des conditions de travail des agents de la Communauté de communes Moret Seine et Loing.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation au conseil communautaire du rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité.

Résultat du scrutin :

47 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLLOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

FINANCES

Délibération n° 20232.100 : Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023 – ROB 2023

Arrivée de Mme Grau à 20h55.

Monsieur SEPTIERS présente la note de synthèse jointe en annexe.

Il s'agit d'un budget de transition car les décisions concernant le projet de territoire auront peu d'impact sur nos finances 2023.

En fonctionnement il y a des ajustements par rapport à 2022.

En investissement :

- Pour les projets retenus dans le projet de territoire : financement des études et d'une provision, et achat d'une parcelle au pôle économique des renardières.
- Fin des travaux en cours : pataugeoire, micro-crèche, chauffage Prugnat, fibre.
- Travaux d'entretien : plateaux d'évolution au collège Sisley, changement de fenêtres et isolation, achat de matériel.

Il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité et de poursuivre notre désendettement permettant ainsi d'investir fortement dans l'Avenir.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023.

Résultat du scrutin :

48 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLLOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibération n° 2023.101 : CLETC – Modification des membres – Commune de La Genevraye

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne pour la commune de la Genevraye les nouveaux membres pour siéger à la CLETC suivants :

Membre titulaire : Monsieur SORIA Denis

Membre suppléant : Monsieur OTLINGHAUS Pascal.

Résultat du scrutin :

48 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibération n° 2023.102 : Dispositif « apprentissage de la natation en 6ème »

Le Conseil Départemental subventionne l'apprentissage de la natation pour les élèves de 6^{ème} des Collèges de Seine et Marne afin de répondre aux objectifs définis par le Ministère de l'Education Nationale dans le socle commun de connaissances et de compétences, le « 1^{er} degré du savoir nager ». Cette aide est reconduite pour l'année scolaire 2022/2023.

Les critères d'attribution de la subvention pour l'année 2022/2023 sont reconduits dans les mêmes conditions que pour les années précédentes à savoir :

- le nombre de séances nécessaires sera calculé sur la base de 50 élèves dans la piscine et dans un bus pour 26 séances maximum par an ;
- 75 % des coûts de location des créneaux de piscine avec un montant maximal de référence fixé à 60 € / séance – soit une aide plafonnée à 45 € par créneau ;
- 80 % des coûts de transport avec un montant maximal de référence fixé à 6 € / km – soit une aide plafonnée à 4,80 € par km ;

Le Conseil Départemental demande aux Collectivités prenant en charge ces dépenses de fournir :

- une décision de l'Assemblée délibérante concernant le coût de la mise à disposition de la piscine et / ou le principe et le coût de la prise en charge des transports pour le ou les collèges concernés.
- une attestation émanant de l'exécutif de la collectivité territoriale qui prend en charges ces dépenses, précisant le coût de chaque prestation, la fréquence des séances, leur nombre ainsi que leurs dates.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de prendre en charge le coût du transport des élèves des classes de 6^{ème} des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine vers le Centre Aquatique à Moret sur Loing ;
- de mettre à disposition des élèves des classes de 6^{ème} des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine, le Centre Aquatique à Moret sur Loing ;
- de fixer le coût du créneau scolaire à 60 € du Centre Aquatique à Moret sur Loing mis à la disposition des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine.

Résultat du scrutin :

48 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le Président



P. SEPTIERS

Le secrétaire de séance

S. MONCHECOURT